

Le groupe verbal composé V' V en français

Joseph Emonds

Number 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800063ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800063ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Emonds, J. (1978). Le groupe verbal composé V' V en français. *Cahier de linguistique*, (8), 121–161. <https://doi.org/10.7202/800063ar>

LE GROUPE VERBAL COMPOSÉ V' V EN FRANÇAIS*

Le fonctionnement syntaxique du français, tel que décrit, par exemple, dans l'ouvrage de Kayne (1977) Syntaxe du français (S.F.), met en relief le fait que les verbes auxiliaires *avoir* et *être* sont de la même catégorie V que les verbes "principaux" du français (à ce sujet, voir p. 102, plus spécifiquement la note 39). Kayne y remarque que les règles de l'effacement de l'auxiliaire, du déplacement de clitique (PL-CL), du déplacement du quantificateur à gauche (TOUS-A-G) et l'inversion du clitique sujet (INV-CL-SUJ) obligent toutes à considérer que les auxiliaires et les verbes principaux sont dans une même catégorie. À ces règles, on peut ajouter la règle qui déplace, comme nous allons le démontrer ci-dessous, les éléments négatifs *pas*, *plus*, etc. (PL-NEG) après un verbe conjugué (auxiliaires et verbes principaux)¹.

Une autre façon de confirmer l'hypothèse selon laquelle les auxiliaires sont des verbes (V) consiste à leur opposer une classe d'auxiliaires de l'anglais, les modaux (M), à propos desquels on peut présenter une argumentation qui les fait distinguer du verbe, et à faire alors

* Cet article a été traduit par André Dugas. Il paraissait dans sa version originale dans *Linguistic Inquiry*, vol. 9.2, 1978. Nous remercions le directeur de cette revue, M. Samuel Jay Keyser, de l'autorisation de publier qu'il nous a accordée.

1. Il n'est pas nécessairement entendu que ce traitement implique des opérations de transformation qui mentionnent explicitement la catégorie verbale. Par exemple, il se peut qu'une transformation de déplacement de clitique corresponde à une substitution d'un PRO, dans le cadre de la préservation de structure, lui-même engendré dans la base en position pré-verbale, de telle sorte que le noeud V ne soit pas indiqué dans l'index structural de la transformation. Mais même dans ce cas, toute règle de base qui engendre ce PRO d'une façon unitaire devra traiter les auxiliaires et les verbes principaux comme faisant partie de la même catégorie.

remarquer que cette argumentation ne tient plus vis-à-vis des verbes *avoir* et *être*. Ainsi, en anglais, la formation des "tag questions", l'effacement du syntagme verbal (SV), l'accord en nombre avec le sujet, le déplacement de la négation "not" ("n't"), l'inversion sujet-auxiliaire, pour ne citer que ces règles, obligent à reconnaître que M et V sont des catégories distinctes (voir Emonds (1976), ch. 6). En français, pour ces règles, soit qu'il n'existe aucune règle équivalente, soit que les règles correspondantes ne font qu'ajouter des arguments en faveur de l'intégration des auxiliaires et des verbes principaux dans une même catégorie (comme l'accord en nombre et le déplacement de l'élément négatif)².

1. Hypothèses concurrentes

Si nous sommes d'accord pour dire que la structure dérivée de séquences telles que le passif *avons été lavés* ou le surcomposé *a eu terminé* (cf. le traitement des formes surcomposées dans Ruwet (1967) pp 184-185) correspond à V-V-V, la question qui se pose alors est de voir comment la grammaire va engendrer des verbes consécutifs dans la même proposition. Quatre possibilités se dégagent d'elles-mêmes et font l'objet du présent article au cours duquel "auxiliaires" du français réfère aux seules formes *avoir* et *être*.

Hypothèse n^o 1 : l'hypothèse de l'auxiliaire à l'extérieur du syntagme verbal (Aux-ext)

-
2. Il faut se rappeler que dans l'analyse proposée dans mon livre, un nombre restreint de verbes auxiliaires de l'anglais apparentés aux auxiliaires du français, ainsi que "do", sont déplacés par transformation dans la position modale si bien que par rapport à certaines règles "tardives" (la formation des tag questions, le déplacement de la négation, l'inversion sujet-auxiliaire, l'élision du SV) ces auxiliaires se comportent comme des M et que par rapport à d'autres règles (l'accord en nombre, leur distribution dans des contextes non-finis et à l'impératif, leur co-occurrence avec les modaux qui les précèdent), ils se comportent comme des V.

Les auxiliaires qui précèdent un verbe principal ne sont pas contenus dans le plus petit SV dominant le verbe, du moins après l'application des transformations mentionnées ici. Il y a en revanche diverses variantes de l'hypothèse n° 1.

a) L'auxiliaire *avoir* est un verbe principal accompagné d'un SV ou d'une phrase (P) complément. Dans une version formalisée de cette variante, on obtiendrait les règles syntagmatiques suivantes :

- (1) a) SV \longrightarrow (V) V'
 V' \longrightarrow V V'
 V' \longrightarrow V (SN)
 etc.

Les auxiliaires sont ici des verbes principaux à compléments V'.

b) L'auxiliaire *avoir* est engendré par une règle semblable à celle qu'on trouve dans SF (p. 193, note 159) :

- (1) b) P \longrightarrow SN TEMPS (avoir + é) SV

c) L'auxiliaire *être* du passif est engendré soit par les règles de a) soit par la règle de b), ou est inséré par une transformation autre que par une insertion dans le plus petit SV contenant le verbe au passif.

Dans la plupart des variantes de l'hypothèse de l'Aux-ext, on peut considérer que la règle de base pour tous les verbes principaux du français a la forme suivante :

SV \longrightarrow ... V ...

Hypothèse n° 2 : le statut d'égalité

Considérés sous cet angle, les auxiliaires et le verbe principal sont des constituants frères et dépendent du même SV. Ils doivent alors être engendrés par une règle comme suit (en ne retenant que la formule de la version la plus intéressante de cette règle) :

(2) $SV \longrightarrow V \text{ TEMPS (NEG) (V) ...}$

où NEG = *pas, point, plus, jamais* (etc.) et où le second V a la forme du participe passé.

Selon l'hypothèse du statut d'égalité, la dérivation de deux verbes principaux successifs dans un même SV unique doit être empêchée par des règles de sous-catégorisation. Dans ce cas, seuls les verbes auxiliaires contiendraient dès lors le trait + ____ (V) tandis que les autres verbes seraient tous marqués - ____ (V).

Hypothèse n° 3 : le groupe verbal composé

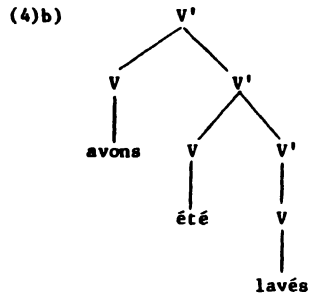
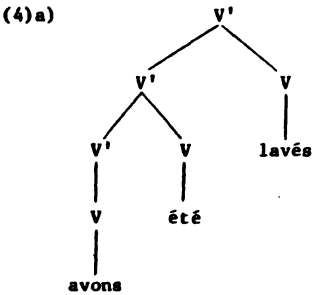
Le constituant V', selon cette hypothèse, est un groupe verbal composé intermédiaire entre V et SV, ce qui permet d'engendrer deux V dans un constituant unique sans qu'ils soient considérés comme constituants frères. Il y a deux façons d'obtenir ce résultat ; on a au départ la règle $SV \longrightarrow ... V' ...$ et pour chacune de ces façons

(3a) $V' \longrightarrow (V') V$

ou

(3b) $V' \longrightarrow V (V')$

Ces règles donnent naissance aux structures du groupe verbal composé avec embranchement à gauche et avec embranchement à droite ; elles sont représentées respectivement en (4a) et (4b).



Par rapport à l'une ou l'autre de ces hypothèses, il faut nous assurer également que les verbes principaux ne sont pas dérivés aléatoirement en position d'auxiliaires ; nous verrons ce point plus loin.

Les types de structures engendrées comme groupes verbaux composés par les règles de (3) s'apparentent aux sortes de structures dérivées au moyen de la notation selon la convention \bar{X} des règles de base (cf. Chomsky (1970)). Par exemple, on dira qu'une règle comme

$$N'' \longrightarrow (N'') N'$$

(où X' remplace \bar{X}) correspond à la règle qui engendre les SN possessifs (NP's) en anglais.

Cet article, comme le titre l'indique, présentera les arguments en faveur de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche, c'est-à-dire l'hypothèse (3a).

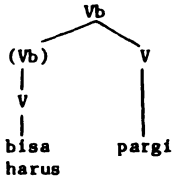
Il serait souhaitable de justifier ce type de structure dans les systèmes verbaux indépendamment des données du français. Dans un traitement très convaincant des questions fermées (oui-non) de l'indonésien, Freeman, Hertzron et Schwartz (1970) - que nous désignerons par FHS - avancent ce qui suit³ :

"Thus, we were led to view a 'main verb,' like *pargi*, as 'enclosed' when it was preceded by certain forms like *tidak* and *sudah* that could be said, loosely, to 'modify' the main verb : that is to say, if we found a sequence like 1 + 2, we could KAH question 1 or 1+2, but not 2. This view was sustained by the behavior of modals." (FHS)

-
3. FHS suggèrent ensuite une analyse semblable pour le français mais la démonstration est schématique et peu convaincante. À mon avis, ils ne distinguent pas nettement l'inversion du clitique sujet et l'inversion stylistique et ils proposent une extension trop inclusive de la catégorie auxiliaire en incluant *devoir*, *pouvoir*, etc.

et plus loin

"All of these considerations encouraged a view of the KAH question as involving a movement from sentence-internal to sentence-initial position. (Remarque non citée, J.F.) We therefore posited the construct Vb, and the phrase-structure relation $Vb \longrightarrow (Vb) V$, in terms of which we could define configurations like



where *harus*, *pargi*, *bisa* would all be, lexically, V -- differing only in the restrictions on their insertion into particular configurations." (FHS)

La structure proposée pour l'indonésien par FHS est identique à celle que je propose ici pour le français. La justification avancée pour l'indonésien dans leur article⁴ est mise en évidence par la règle d'antéposition de Vb.

Le mode de présentation que nous adoptons ici sera de discuter quelques phénomènes syntaxiques et morphologiques différents et qui se rapportent aux auxiliaires. Chacun d'entre eux montre que certaines des analyses qui sont rejetées ici sont incorrectes, mais tous sont compatibles avec l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche. La corrélation entre ces phénomènes et les hypothèses est donnée en résumé dans le tableau qui suit.

4. Il est évident que l'antéposition de Vb dans FHS n'a pas à choisir le Vb le plus haut, ce qui indique que la contrainte A sur A ne s'applique pas dans ce cas. Puisque le constituant antéposé contient le suffixe KAH de l'indonésien (cf. le texte en rappel de FHS), on se trouve peut-être tout simplement dans la situation où les Vb les plus hauts ne satisfont pas d'antéposition quand les Vb inférieurs sont déplacés, par ailleurs (dans le cas où une version "absolue" de la contrainte A sur A s'avérerait juste), des noeuds non syntagmatiques (Vb = V') pourraient tout simplement ne pas y être assujettis.

RÉSUMÉ DES ARGUMENTS INVOQUÉS
HYPOTHÈSES

| PHÉNOMÈNES | Aux-ext | | Statut d'égalité | Groupe verbal composé | |
|--|---------|---------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Kayne | Auxiliaire = verbe principal | | embranchement à gauche | embranchement à droite |
| règle du con- texte du part. passé | - | - | - | + | + |
| exclusion des verbes princi- paux de la po- sition des auxiliaires | + | - | - | + | - |
| spécification de la position des clitiques | - | - | + | + | + |
| placement de <i>le, la, les</i> par une règle locale | - | - | - | + | + |
| le V dominant par un méca- nisme de sé- lection = un V obligatoire | + | - | - | + | - |
| anaphore non nulle dans le cas du parti- cipe passé | - | - | + | + | + |
| élimination possible de PL-TEMPS* | - | - | + | + | - |
| règle unique pour PL-NEG et PL-TEMPS* | + | + | - | + | + |
| Aucun mouve- ment des cli- tiques auprès de verbes su- périeurs | - | - | + ou - | + | + ou - |

+ : cette hypothèse permet d'exprimer la généralisation appropriée

- : cette hypothèse ne permet pas d'exprimer la généralisation appropriée

* Comme nous le verrons plus loin, il est évident qu'on ne peut à la fois éliminer PL-TEMPS et faire une seule règle de PL-NEG et PL-TEMPS.

2. Les contextes du participe passé

Considérons les problèmes découlant de la recherche des caractéristiques distributionnelles de la forme du participe passé. Par rapport aux hypothèses du groupe verbal composé, on peut spécifier le contexte des participes passés comme suit :

$$V \longrightarrow \text{participe passé} / \left[\begin{array}{c} V' \quad _ \\ V' \end{array} \right]$$

(représentation de (3a) avec embranchement à gauche)

$$V \longrightarrow \text{participe passé} / \left[\begin{array}{c} V \quad _ \\ V' \end{array} \right]$$

(représentation de (3b) avec embranchement à droite). Il n'est pas nécessaire, dans ces formules, de spécifier que l'étiquette V' identifiant les crochets domine immédiatement les noeuds V' ou V entre crochets. Si nous voulons de plus tirer avantage des conditions imposées sur les règles locales (c'est-à-dire des transformations sans variables dans leurs descriptions structurales) et exposées dans mon ouvrage TAES (Transformational Approach to English Syntax (1976)), ces règles peuvent être reprises comme suit :

$$(5) \quad V + V \emptyset \longrightarrow 1 \text{ en}$$

(c'est-à-dire, $V \longrightarrow \text{participe passé} / V _$)

Cette simplification résulte, dans le cadre de TAES, de l'utilisation de la condition de domination sur les règles locales qu'on formule comme suit :

Dans une transformation locale, les constituants C et C' doivent être reliés de la façon suivante pour que la règle s'applique : il existe un noeud A qui domine immédiatement un de ces constituants lequel domine également l'autre (TAES, chapitre VI, p. 242).

Dans le cas présent, $A = V'$ pour l'une ou l'autre des hypothèses (3a) et (3b). Compte tenu d'une telle contrainte et par rapport à l'une ou l'autre des hypothèses du groupe verbal composé, une

règle locale comme (5) ne pourrait jamais s'appliquer à la tête d'un complément d'un SV de manière à obtenir un constituant non infinitif.

Essayons, par opposition, de spécifier comme suit, le contexte du participe passé dans le cadre de l'hypothèse du statut d'égalité :

$$(6) \quad V \longrightarrow \text{participe passé} / \left[\begin{array}{c} Y \quad V \quad \text{---} \quad X \\ \text{SV} \end{array} \right]$$

On obtient alors correctement des séquences comme *avoir été lavé*. Mais cette règle ne doit pas permettre **avoir voulu parti* au lieu de *avoir voulu partir*. Pour éviter que la règle ne s'applique d'une façon incorrecte, on doit alors spécifier une relation de domination immédiate entre le SV et le V de gauche dans (6) - ce qui est habituellement jugé impossible dans les règles transformationnelles - ou l'on doit alors soutenir qu'il n'y a pas de SV compléments dans la base et que la présence entre les deux V de noeuds P à verbes non conjugués bloque l'application de (6). Une telle contrainte serait plutôt gratuite⁵.

Ce deuxième choix (absence de compléments SV dans la base et blocage de la formation du participe passé dans le contexte V _____ à cause de la présence de noeuds P sans V conjugué) est la seule solution structurale permise dans l'hypothèse de l'Aux-ext. Du fait qu'il est insatisfaisant, les hypothèses (1) et (2), doivent finalement engendrer les participes passés placés derrière les auxiliaires en repérant les morphèmes *avoir* et *être* ; on est loin d'une contrainte structurale aussi simple que celle de (5). S'il s'agit de spécifier les contextes des participes passés au moyen

5. Il faut remarquer que cette contrainte sur les règles locales n'est pas pertinente par rapport aux hypothèses (3a) et (3b) puisque dans ce cas, A = SV.

d'une simple transformation locale, l'une ou l'autre des hypothèses du groupe verbal composé demeure donc supérieure aux hypothèses (1) et (2).

Par rapport à toutes les hypothèses discutées dans cet article, à l'exception de l'hypothèse de l'Aux-ext dans la version qu'en donne Kayne, les règles syntagmatiques, à elles seules, ne peuvent pas rendre compte de l'ordre linéaire des auxiliaires en français (perfectif + passif). Et de fait, il n'est pas difficile d'y arriver.

Il faut d'abord voir que le morphème de l'auxiliaire passif s'insère uniquement à gauche sous le V' quand la règle de l'antéposition du SN s'applique à la séquence _____ V SN d'où il suit qu'un auxiliaire passif se place après n'importe quel auxiliaire V aspectuel de structure profonde. De la même façon, un auxiliaire passif ne peut en suivre un autre.

La séquence *avoir + é + avoir + é* doit être éliminée dans les hypothèses (2) et (3) parce qu'il n'y a pas d'interprétation possible ou parce que cette élimination se ferait sur une base syntaxique fortuite. C'est peut être la première approche qui est correcte puisque, dans quelques cas très restreints, cette séquence est possible en français. Il s'agit du surcomposé (cf. Ruwet (1967), pp. 184-185). De toutes manières les limites contextuelles strictes imposées à ce temps sont une indication à l'effet que les règles syntagmatiques (indépendantes du contexte) ne peuvent seules traiter ce problème. De même, la présence de ce temps et ses limites enlèvent un argument favorable à l'hypothèse de l'Aux-ext.

3. Extension de l'hypothèse à l'anglais

Les propriétés morphologiques, sémantiques et syntaxiques des constructions avec participes passés se ressemblent à plusieurs points de vue en français et en anglais, quand on se donne la peine d'y réfléchir un tant soit peu. Si l'on peut établir dans ces

pages qu'une certaine structure devrait être attribuée à ces constructions en français, il faut supposer comme improbable qu'une structure tout à fait différente corresponde au participe passé de l'anglais.

Le travail antérieur effectué pour traiter des auxiliaires de l'anglais (TAES, ch. 6), contient des propositions à l'effet que d'une part, les modaux de l'anglais, auxquels ne correspond pas une classe syntaxique de mots en français, ne sont pas des verbes, mais que d'autre part, les auxiliaires perfectifs, passifs et progressifs de l'anglais sont des verbes de la structure profonde (cf. la discussion au début de cet article). D'une manière générale, mes arguments ne distinguaient cependant pas le fait de considérer les auxiliaires non modaux de l'anglais (à partir de maintenant, désignés simplement sous l'étiquette auxiliaires) comme des verbes principaux avec des compléments SV (c'est-à-dire l'hypothèse de l'Aux-ext) du fait de les traiter plutôt, ce que je fais maintenant, de la même manière que les auxiliaires du français.

Un des arguments alors invoqués en faveur de l'hypothèse de l'Aux-ext concerne la possibilité de multiples effacements du SV en anglais ; cet argument se trouve déjà dans Ross (1967). Je pense que le nombre de possibilités d'émissions dans ce cas a été largement surestimé et qu'en réalité, les données vont fortement à l'encontre de l'hypothèse de l'Aux-ext et sont plutôt en faveur de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche. Ce sujet fait l'objet d'une publication à part (cf. Emonds, à paraître). J'y présente une argumentation selon laquelle une généralisation de la règle d'extraction de *be* et du perfectif *have* à l'intérieur de SV (telle que décrite dans TAES, ch. 6) rend compte dans certains cas de phénomènes d'émission de SV qui semblent différer d'une façon superficielle d'autres cas du français dont il sera question ici.

Ainsi, je maintiens d'une façon globale que les constructions des participes passés du français et de l'anglais ont la même structure profonde ; plus explicitement, le perfectif *have*, le passif *be* et l'auxiliaire passif *get* doivent être dérivés par la règle (3a), où, rappelons-le, le V' est un constituant frère à gauche du V.

En revanche, je retiens le point de vue dans TAES à l'effet que le progressif *be*, sans équivalent en français, est un verbe principal avec un complément SV en structure profonde. Les différentes structures participiales dérivées selon ces hypothèses jouent un rôle dans la formulation de certains arguments plus complexes basés sur des règles définies par rapport au SV en anglais. Mais il est possible de distinguer pour l'anglais les structures des participes présents de celles des participes passés.

Nous dirons premièrement qu'une règle structurale simple, commune à l'anglais et au français, suffit pour caractériser la morphologie du participe passé (5). Deuxièmement, le fait d'assigner à *be* progressif le statut de verbe principal signifie que ce verbe a un comportement similaire aux verbes à aspect temporel (*continue*, *start*, *finish*, *resume*, etc.) qui prennent tous un complément SV dont le premier élément est un V-ing. En troisième lieu, on peut attribuer au verbe progressif de l'anglais la même structure que pour le verbe de l'espagnol *estar* 'être' ; Otero (1974, xlviil-1) a démontré que *estar* se comporte comme un verbe principal par rapport au placement de clitique et de la négation. E. Torrego a de plus observé que ces arguments, en en ajoutant un autre concernant l'extraposition du sujet, établissent que les séquences en espagnol *llevar* + participe présent et *andar* + participe présent ont aussi cette structure.

Si l'on inclut le progressif dans la classe des verbes à aspect temporel de l'anglais, il s'ensuit automatiquement en quatrième lieu des contraintes diverses sur l'ordonnance. Les verbes de

cette classe qui ont des verbes compléments en *ing* ne peuvent se succéder (**continue finishing eating the cheese*, **begin resuming buying cars*), ce qui nous permet alors de prédire l'exclusion des séquences telles que **be starting watching the movie*, **cease being repeating slogans*, **be being typing that report*. De plus, les verbes en *ing*, *V + ing*, quand ils sont compléments de verbes à aspect temporel ne sont jamais introduits par l'auxiliaire perfectif (**go on having bought cars*, **stop having eaten after midnight*), et il en découle que le progressif ne peut être suivi du perfectif (**be having watched the movie*).

Enfin quand le progressif de l'anglais prend à son tour un complément de la forme *be + "prédicat attribut"* (c'est-à-dire dans le cas des séquences *be + being + SN* ou *be + being + SADj*), il y a une contrainte de sélection qui détermine que le SN sujet doit être animé :

- (7) **This cocktail party is being polite*
 **John's demands should be being reasonable*
 **These small dishes were being a nuisance*

Selon les principes de la sous-catégorisation lexicale, seules les têtes de syntagmes permettent un mécanisme de sélection lexicale de ce type (il s'agit là de mon interprétation du chapitre 2 de Chomsky (1965) ; quoi qu'il en soit, je souscris de moi-même à une telle contrainte théorique). Ainsi, le progressif de l'anglais, du moins dans son emploi avec des adjectifs et avec des noms, doit être considéré comme un item lexical qui est à la tête d'un SV en structure profonde (c'est-à-dire qu'il doit être engendré comme un verbe principal). En revanche, une contrainte de sélection semblable pour un perfectif ou un auxiliaire passif qui ne sont pas, selon l'hypothèse (3a), des têtes de SV et le SN sujet est exclue en principe (cet argument tient aussi bien si le "mécanisme de sélection lexicale" est remplacé par un "mécanisme découlant de principes sémantiques").

4. Exclusion des verbes principaux en position d'auxiliaire

Toute analyse qui conclut que tous ou une partie des verbes auxiliaires sont des verbes et qui distingue toutefois des positions d'auxiliaires de celles de non-auxiliaires doit établir les principes qui définissent ces positions exclusives d'auxiliaires. Cela revient à dire que bien qu'il semble naturel de spécifier que certains verbes (à l'exclusion d'autres) au contenu sémantique minimal apparaissent dans des positions d'auxiliaires grâce à quelque chose comme des règles de sous-catégorisation lexicale, il ne serait pas convaincant de dire que la raison qui empêche essentiellement toute la classe des verbes à contenu sémantique de se produire dans la position de l'auxiliaire (selon l'hypothèse (3), dans le contexte [_V, ____ V]) est tout simplement que tous ces verbes sont sous-catégorisés (il faut entendre marqués dans le lexique) comme étant - ____ V. Étant donné de plus l'état embryonnaire de la notion de "règle possible de redondance lexicale", se référer ici à une telle explication ne fait que déplacer le problème.

Nous souhaitons donc que la théorie générale prédise que l'insertion lexicale aléatoire à partir d'une catégorie V ne se fera pas en français ou en anglais dans la position à gauche du participe passé. Si ceci peut se faire d'une façon plus plausible dans une hypothèse que dans d'autres, nous tenons là un argument en faveur de cette hypothèse. Je suis d'avis que la théorie générale peut faire une telle prédiction de façon simple dans le seul cadre de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche et d'une version de l'hypothèse de l'Aux-ext.

Nous devons d'abord définir de façon évidente le moyen de déterminer la tête d'un syntagme, ce qui est de toutes façons requis dans la théorie linguistique.

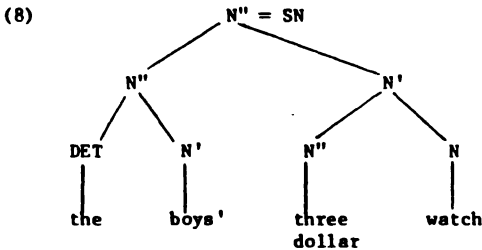
Définition : dans la notation barre ou à primes, $B^n = B$ à n barres ou à n primes.

Définition : le noeud B^j fils du noeud B^n qui a le moins de barres (ou de primes) est la tête de B^n ⁶.

Ainsi, dans le groupe verbal composé de (4a) ou (4b) ou V' et V sont des noeuds frères et sont fils de V' , V est la tête de V' ; de la même manière, dans la règle engendrant le SN possessif en anglais ($N'' \rightarrow (N'' N')$), N' est la tête de tout le SN. Si V et SV sont des noeuds frères dans un V^k , alors V est la tête de V^k , etc.

Définition : la tête lexicale de B^{\max} est un B tel qu'il existe un $B = B_1, B_2, \dots, B_k = B^{\max}$ dans lequel chaque B_i est la tête de B_{i+1} .

Cette définition dit simplement que la tête du syntagme nominal "the boys' three dollar watch", dans (8), est watch.



Maintenant que nous tenons une définition de "tête lexicale d'un syntagme", il ne reste plus qu'à restreindre l'insertion lexicale productive de verbes dans le V qui est la tête lexicale du SV (dans l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche). Nous atteindrons cet objectif en définissant les auxiliaires comme des formants grammaticaux plutôt que comme des formants lexicaux qui résultent d'un processus d'insertion lexicale libre. Nous dirons dorénavant qu'un formant grammatical (donc non

6. Ceci est tiré du chapitre 1 de TAES ; il est aussi assuré par les définitions conventionnelles apportées ici que cette tête existe et est unique.

lexical) est celui qui se caractérise complètement par tous les traits de sous-catégorisation et les traits qui découlent des règles productives de la composante syntaxique. Ainsi, puisque *avoir* et *être* (et peut-être quelques rarissimes verbes de ce type) sont entièrement caractérisés par le fait de leur appartenance à la catégorie V et par leurs traits contextuels, ce sont des éléments non lexicaux.

- (9) Contrainte sur l'insertion lexicale : un formant lexical de la catégorie B peut être inséré sous B seulement si B est la tête lexicale de B^{max}.

Suite à la définition d'une tête lexicale, la tête de *avons été lavés* est *lavés* dans l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche. Le V' de l'embranchement de gauche dans des structures comme (4a) dérivées selon cette hypothèse ne domine jamais la tête lexicale du SV et il suit qu'un tel V' peut uniquement dominer des formants non lexicaux (grammaticaux, par conséquent).

Donc, dans le cadre de l'hypothèse que nous soutenons ici, la contrainte plausible formulée en (9) explique ainsi pourquoi les auxiliaires en français sont des verbes à contenu sémantique minimal ou nul et pourquoi la totalité des verbes principaux sont éliminés des places de l'auxiliaire sans qu'on ait eu recours ni aux traits de sous-catégorisation ni à des règles syntaxiques non motivées pour régir ces verbes⁷.

7. Il est sans doute justifié de ne pas expliquer dans le présent article que certains formants non lexicaux se présentent et pas d'autres comme des verbes auxiliaires, ou d'expliquer telle ou telle distribution particulière des formants non lexicaux ; comme ces faits sont des caractéristiques de particularités de la langue qui dépendent de l'évolution historique, de phénomènes de fréquence, etc., la théorie grammaticale ne devrait pas en fournir une explication fictive par rapport aux universaux en synchronie.

La contrainte (9) permet de plus à des formants non lexicaux (*avoir* et *être*) d'être insérés sous une tête lexicale V (*être la chambre, avoir l'argent*, etc.).

Le même ensemble de définitions et de contraintes (9) pourrait être utilisé dans le même but par rapport à l'hypothèse (1) pour assurer une règle de base semblable à celle de Kayne et dont la formule est la suivante :

P \longrightarrow SN TEMPS (V) SV

Les hypothèses (2) et (3b), en revanche, sont cependant incompatibles selon les explications fournies ici.

Un autre avantage de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche ou de l'hypothèse de l'Aux-ext (surtout dans la version que fournit Kayne de la dernière) est que les deux permettent à la tête lexicale du SV d'être simultanément l'élément qui détermine les contraintes de sélection avec le sujet, l'objet, etc. et l'élément qui est obligatoirement engendré sous le SV par les règles syntagmatiques. Le fait de la coïncidence de ces deux propriétés (présence obligatoire et gouvernement des règles de sélection) correspond à ce que Z. Harris (1964) a désigné comme le contenu de la notion de "tête d'un syntagme". La notion de tête du SV ne reçoit de définition adéquate par rapport à ces deux critères ni dans l'hypothèse du statut d'égalité ni dans l'hypothèse du groupe verbal avec embranchement à droite.

5. Déplacement de clitique

Le déplacement des clitiques pré-verbaux en français peut également être utilisé comme critère pour distinguer les différentes hypothèses à l'étude. Le fait que les clitiques se placent immédiatement devant toutes les formes verbales du français, à part les formes de l'impératif et à l'exception des formes du participe passé, est peut-être le point qui fait le moins l'objet de controverses. Kayne décrit ce fait par l'inclusion de ce qu'il appelle une condition "non explicative" dans la description structurale de PL-CL (cf. pp 193-195 et les notes qui s'y rapportent) ; cette condition oblige à placer les clitiques immédiatement à la droite du

syntagme nominal sujet et à gauche des verbes. Cette condition implique qu'il n'y a pas de complément SV dans la base et qu'en plus aucun syntagme nominal sujet n'a été retiré de la structure P au moment de l'application de PL-CL (il s'agit d'une règle post-cyclique chez Kayne). Il soulève quelques questions inhérentes à ces implications dans les notes 160 et 161 de son chapitre 2 et dans la note 2 du chapitre 4 (p. 258). Si la condition du SN précédent de Kayne ne peut se maintenir, l'hypothèse de l'Aux-ext dans la structure de l'auxiliaire ne fournit plus une proposition d'ensemble sur la place que doivent occuper les clitiques ce qui du même coup exclut naturellement leur mise en place devant les participes passés.

En revanche, l'hypothèse du groupe verbal composé nous permet de proposer simplement que les clitiques sont déplacés à gauche dans la position _____ V' X, ou peut-être, dans [_{V'} _____ X] Y. Par rapport à cet effet, mon hypothèse ne marque cependant aucun avantage sur les hypothèses (2) et (3b). Ces hypothèses de même que l'hypothèse (3a) permet de placer les clitiques dans le contexte de [_{SV} _____ V X], ce qui exclut justement les seuls participes passés.

Un second argument qui favorise les deux hypothèses du groupe verbal composé dérive d'une analyse particulière de PL-CL ; c'est celle qu'on trouve dans TAES, au chapitre 6. Cette analyse rend compte de plusieurs différences dans la syntaxe entre les clitiques

-
8. Même dans le cas où PL-CL est préservatrice de structure, c'est-à-dire qu'il y aurait un PRO engendré sous le SN qui se substituerait à un élément postiche PRO probable et engendré sous V' dans la base, il est presque certain que les règles préservatrices de structure ne font aucune mention dans leur description structurale des noeuds qu'elles doivent "viser". Les généralisations qui découlent du fait de considérer des règles qui déplacent le Wh et le TEMPS en anglais comme des règles préservatrices de structure (cf. chap. 5 et 6 de TAES) requièrent que la contrainte de préservation de structure soit une contrainte sur l'application et non sur la forme des transformations et sont directement liées au fait que les noeuds visés ne font pas partie de la description structurale des transformations. Dès lors, le déplacement des clitiques doit être spécifié comme un déplacement dans une "position pré-verbale" ou "dans une seconde position qu'ils peuvent occuper" plutôt que comme une substitution.

objets directs de la troisième personne (à part les pronoms réfléchis) et les autres clitiques objets (certaines de ces différences sont décrites au niveau de l'adéquation explicative) en proposant des transformations différentes dont l'une place les clitiques préverbaux (*le la les*) avant l'application de la transformation générale de PL-CL de Kayne. Il y est alors démontré, entre autres, qu'il n'est plus nécessaire de spécifier de contraintes de sortie sur l'ordre des clitiques en français ; on y suggère en conséquences que la théorie grammaticale ne devrait permettre aucune contrainte de sortie à part celles qui permettent les insertions de Δ qui, hormis cela, se conforment aux conditions générales de la théorie transformationnelle.

Les arguments empiriques en faveur de l'analyse des clitiques proposée dans TAES sont mieux étayés dans certains cas à cause de l'interaction entre la contrainte de la préservation de structure et les règles qui y sont définies ; on y soutient en particulier que la contrainte de la préservation de structure ne peut affecter que le déplacement de *le la les* puisqu'il n'est pas préservateur de structures à cause de l'élimination possible de catégories syntagmatiques qui seraient en général obligatoirement sans valeur lexicale. On en déduit qu'étant donné la contrainte de la préservation de structure, le déplacement de *le la les* doit être une règle locale, qui, par définition, ne peut contenir une variable.

Une transformation locale se définit comme suit : une opération de transformation qui affecte les seules séquences d'entrée constituées d'un simple noeud C non syntagmatique (PRO dans la transformation de déplacement de *le la les*) et d'un constituant adjacent C', de telle sorte que cette opération ne soit sujette à une contrainte hors de C et de C' (TAES, chapitre 4).

L'analyse des clitiques selon TAES peut se défendre sans affaiblir la définition d'une règle locale à la condition que le verbe auxiliaire, une séquence quelconque d'adverbes et le participe passé forment un constituant. Par rapport à l'une ou l'autre

des versions du groupe verbal composé, nous obtenons C' = V' mais un tel C' ne peut être défini dans les hypothèses de l'Aux-ext ou du statut d'égalité.

Nous revenons plus loin au fait qu'il faut empêcher les cliti-ques d'être déplacés au-delà de plus d'un verbe autre que le participe passé (exception faite des constructions causatives du type *faire*).

6. Anaphore nulle dans le SV

Il existe en français un processus qui permet d'effacer le syntagme verbal ; c'est le phénomène de l'anaphore nulle comme le démontrent les exemples de (10). (Il arrive souvent, comme me le fait remarquer Jean-Claude Milner, que ce processus ne soit pas complètement productif ou donne lieu à des résultats moins heureux que dans le cas où le SV est remplacé par *le* ou *ça*).

- (10) *Marie a voulu visiter le musée, mais moi, je n'ai pas voulu.*

Beaucoup de monde osent entrer sans payer, et nous devrions oser aussi.

Pierre dont renverser ces tables, mais il ne peut pas.

?Vous auriez pu prendre des vacances, et nous aurions pu aussi.

?Il dit que je pourrais manger ces chocolats, mais je ne dois pas.

Selon l'hypothèse de l'Aux-ext, les participes passés conjugués avec *avoir* sont aussi des SV ; il n'en demeure pas moins qu'on ne peut jamais leur substituer l'anaphore nulle comme dans le cas des propositions infinitives de (10).

- (11) **Marie a visité le musée, *mais moi, je n'ai pas.*

**Beaucoup de monde sont entrés sans payer, et nous aurions dû être aussi.*

**Pierre a renversé des tables, mais Paul n'a pas.*

**Vous avez pris des vacances, et nous avons aussi.*

**Il a dit que Marie n'a pas mangé ces chocolats, et elle n'a pas.*

L'hypothèse n° 1 assimile structurellement les participes passés après avoir aux infinitifs de (10), ce qui n'est pas le cas dans les autres hypothèses (en fait, pour ces dernières, les participes et leurs compléments ne forment pas un constituant). Comme la différence entre (10) et (11) ne sera mise en relief que dans les autres hypothèses, cela les rendra plus adéquates que l'hypothèse (1)⁹.

7. Déplacement de TEMPS

Considérons maintenant la distribution des formes verbales conjuguées du français (l'indicatif présent, imparfait, passé simple, le futur, le conditionnel et le subjonctif). Nous dirons que ces formes sont des réalisations de la séquence de surface V TEMPS ; le problème envisagé consiste dans la détermination de la structure profonde et dans la dérivation transformationnelle de TEMPS.

Jean-Yves Morin m'a déjà fait remarquer qu'on ne retrouve pas en français la justification qui est évidente pour la transformation de déplacement de temps en anglais parce que les temps de l'anglais sont marqués dans les verbes différents qui font partie d'ensembles de phrases dont les structures profondes ne diffèrent que, par exemple, dans l'absence ou la présence de Wh ou NEG (cf. "John didn't leave" et "John left"). Il n'en va jamais de même pour le français. On pourrait tenter d'éliminer PL-TEMPS en français soit en révisant l'hypothèse du statut d'égalité comme dans (12), soit en révisant l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche comme dans (13) :

(12) SV \longrightarrow V TEMPS + (V + é)* + ...

9. La transformation de l'élévation du verbe conjugué qu'on traitera ci-dessous doit être ordonnée après la règle qui permet à ces infinitifs d'être remplacés par l'anaphore nulle.

$$(13) \quad V' \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} V' + V + \acute{e} \\ V + \text{TEMPS} \end{array} \right\}$$

(Ce traitement est impossible à la fois dans l'hypothèse de l'Aux-ext et dans l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à droite).

On constate que l'hypothèse privilégiée n'est pas inférieure à celle du statut d'égalité par rapport à la possibilité d'éliminer PL-TEMPS en français.

On pourrait objecter sur des bases formelles que dans (13) le noeud V, qui est une catégorie lexicale, apparaît plus d'une fois à la droite du symbole de réécriture dans la composante de base. Cette possibilité est exclue dans TAES : la contrainte n^o 1 du chapitre 1 requiert que tous les noeuds de catégories lexicales n'apparaissent qu'une fois à la droite des règles syntagmatiques. Mais cette objection ne peut être utilisée pour favoriser (13) par rapport à (12) puisque V y apparaît deux fois également¹⁰. Il n'est donc pas possible de choisir sur cette base entre l'hypothèse (2), celle du statut d'égalité, et l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche par rapport à l'élimination de PL-TEMPS en français.

Si l'on veut tenir compte de la contrainte de base n^o I dans TAES (qui présente une formalisation de l'exclusion des noeuds V répétés dans (12), ce qu'on veut contraindre intuitivement), les

10. On pourrait de la même manière objecter que le V' à la droite de (13) viole la contrainte de base n^o III de TAES par laquelle il est requis que les noeuds des constituants qui ne sont pas têtes de syntagmes soient facultatifs. Mais le noeud V' n'est pas un syntagme dans TAES (puisque ce noeud ne domine jamais des noeuds syntagmatiques de la forme C^{max}), et n'est pas vraiment obligatoire ; à cause de la disjonction exprimée dans (13), seul V est en fait un constituant obligatoire de toute expansion de V'.

règles (12) et (13) doivent alors être rejetées ; il en résulte que TEMPS doit être engendré sous le noeud P, en dehors du noeud SV.

Cette façon de faire offre également l'avantage de mettre en relief des ressemblances entre les structures sous-jacentes du français et de l'anglais, et en plus nous permet d'énoncer des règles qui fonctionnent essentiellement de la même manière pour la dérivation à partir de la structure profonde des infinitifs et des participes présents : elles seront traitées comme des élisions du constituant TEMPS dans le contexte $\left\{ \begin{array}{l} \text{(COMP)} \\ \text{§} \end{array} \right. \text{ ______ X}$. Ce type de traitement est plus simple que celui où il s'agirait d'élisions (dans les mêmes conditions) dans le contexte $\left\{ \begin{array}{l} \text{(COMP)} \\ \text{¶} \end{array} \right. \text{ V ______ X}$, comme le suggéreraient les règles (12) et (13). De plus, si nous engendrons TEMPS en dehors du SV, toute proposition qui traite comme des SV dans la base certaines constructions de l'infinitif et peut-être du participe présent qui n'alternent pas avec des phrases compléments, explique automatiquement l'absence de formes conjuguées dans de tels compléments.

Une classe de ces infinitifs qui ne sont probablement pas engendrés à partir de phrases complètes en structure profonde est celle des infinitifs qui dépendent de certains verbes de mouvement comme *monter, descendre, sortir*, etc.

(14) *Paul est descendu laver la voiture.*

Vous devriez sortir acheter des bouquins.

Ces infinitifs ne peuvent se mettre au passif, ce qui s'explique par l'absence d'un P qui les dominerait en structure profonde. La solution envisagée ici explique également pourquoi ces infinitifs n'ont pas de négation propre et rend compte facilement de l'impossibilité de leur adjoindre *avoir* + participe passé. (Pour une discussion à ce sujet, voir Gross 1968.)

(15) *Je suis monté être engagé par le directeur.

*Les invités sont partis ne plus se sentir mal à l'aise.

*Je suis retourné avoir terminé avant le dîner.

Si ces infinitifs sont engendrés à partir d'une structure sous-jacente [$\overset{\text{Prép}}{\quad}$ à] + SV, on peut également rendre compte du fait qu'ils alternent avec les groupes prépositionnels de mouvement (cf. Gross 1968). Pour empêcher le Déplacement de L-tous proposé par Kayne, qui affecte les séquences V-tous, il suffit d'utiliser cette structure à condition que l'élision du *à* se fasse après Déplacement de L-tous.

8. Déplacement de NEG

On peut relier le choix d'une place précise dans la structure profonde pour le constituant TEMPS au problème de la désignation d'une place semblable pour le constituant NEG (*pas, plus, point, guère*, etc.). Quelque soit l'hypothèse envisagée, nous aurons besoin d'une transformation qui permute soit V NEG ou NEG V afin de rendre compte du fait que le NEG apparaît à la gauche des infinitifs mais à la droite des participes présents ou des verbes conjugués.

Cependant, le problème est d'ordre plus général, comme le note Kayne (1977, pp. 30-32) ; d'autres adverbes peuvent précéder un infinitif mais doivent suivre les verbes conjugués et les participes présents. En plus de la forme *tout* (qui occupait une position d'objet direct), on a des adverbes comme *bientôt, sans doute, souvent, très mal, beaucoup*, etc. (Kayne relève de nombreux exemples de ce type). Si nous engendrons TEMPS directement sous P comme dans (16) et ces adverbes, y compris NEG, entre les constituants TEMPS et V, une simple règle de déplacement (voir (17)) rendra alors compte à la fois du comportement distinct des infinitifs et des verbes conjugués et rendra aussi inutile une règle de déplacement d'affixes pour le français

(16) P → SN TEMPS SV
 SV → (NEG) (ADV) v'...¹¹

(17) Élévation du verbe conjugué
 SN - TEMPS - X - V - Y
 1 2 3 4 5 →
 1 4+2 3 Ø 5

Conditions : le noeud X ne contient ni SN ni V ; cette règle est obligatoire.

On doit noter que la séquence SN TEMPS est redondante en (17) ; citer l'un ou l'autre des constituants devrait suffire. J'ai indiqué les deux pour rendre plus évident le fait que (17) doit s'appliquer dans le cas des participes présents. Si ces participes sont tous engendrés dans des phrases de la structure profonde, on peut alors considérer que le suffixe *ant* est une réalisation de TEMPS puis éliminer SN dans (17). D'un autre côté, si certains des participes présents sont dérivés de SV qui n'ont pas de sujet propre dans la base (ils se compareraient aux infinitifs de la base), il serait alors préférable d'éliminer TEMPS dans (17) et de remplacer le constituant SN par une disjonction du type $\left\{ \begin{matrix} \text{SN} \\ \text{en} \end{matrix} \right\}$.

La transformation de l'élévation du verbe conjugué nous permet également, comme le remarque Kayne (chapitre 1, p. 32) de laisser la règle de Déplacement de *L-tous* s'appliquer d'une façon libre pour tous les verbes. Il suffit d'ordonner cette dernière avant la règle de l'élévation du verbe conjugué, ce qui rend inutile de

11. Ce sont des transformations qui déplacent en position pré-verbales la plupart de ces adverbess et plus sûrement les quantificateurs qui sont soumis à la règle de Déplacement de *L-tous*.

On pourrait souhaiter engendrer NEG dans la structure profonde comme un noeud fils de P et restreindre la classe des SV de la base (ceux qui ne font pas partie d'un P distinct) à ceux qui n'ont pas de négation propre, tels les infinitifs qui suivent *monter*, *descendre*, *sortir*, etc.

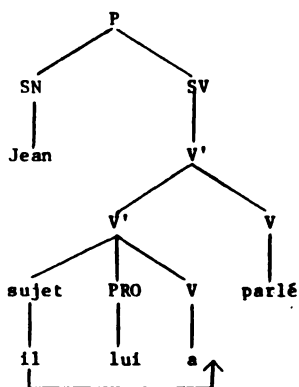
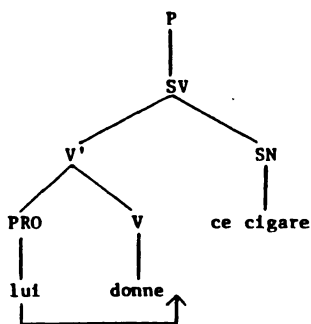
restreindre son application aux verbes conjugués et aux participes présents puisque la règle (17) placera ensuite ces formes verbales à la gauche du constituant Q utilisé chez Kayne (qui recouvre des formes comme *tout* et *chacun*¹²).

Le fait de grouper la permutation de TEMPS et de NEG avec le premier V à gauche dans une seule règle (17) pourrait s'expliquer dans n'importe quelle des hypothèses analysées ici à la condition que le constituant TEMPS soit engendré dans la base à gauche des auxiliaires. Les avantages qui en résultent (en relation surtout avec la simplification de la transformation du Déplacement de *L-tous*) ne nous permettent pas non plus d'éliminer l'une ou l'autre de ces hypothèses. Mais l'attrait principal de l'hypothèse (2), celle du statut d'égalité, réside dans le fait que cette hypothèse peut se passer de la permutation TEMPS V en français. Il a été question ici de démontrer que cette hypothèse ne conclut pas en fait à l'élimination d'une règle (le Déplacement de NEG reste nécessaire) ; les désavantages qu'elle marque par rapport à d'autres domaines dont il est question ici demeurent cependant.

-
12. Kayne s'esquive devant la formulation d'une telle règle, à mon avis, parce qu'il craint que cette règle (17) ne rende pas également compte du fait que le constituant Q déplacé à droite (en dehors du sujet) ne doit pas apparaître dans le contexte de surface SN ___ V. Il suggère plutôt un filtre de surface (cf. note 23 p. 32) qui est en quelque sorte une contrainte de sortie "positive" sur la structure de surface. Mais un tel filtre ne rendrait cependant pas compte de l'impossibilité de placer NEG à la droite de simples infinitifs, ce que prédisent les règles (16) et (17). C'est-à-dire qu'on a besoin, même dans le cas d'un filtre de surface, d'une règle de permutation NEG V plus ou moins identique à (17). Il y a encore un autre facteur. Dans l'analyse de Klein (1976), aucun Q n'est placé dans la position SN ___ à part ceux qui sont prévus par la règle de *L-tous* ; le constituant Q n'est donc pas extrait du sujet pour être déplacé à droite. La création d'un filtre devient alors complètement inutile. On trouve d'autres arguments dans ce sens dans Ruwet (1977).

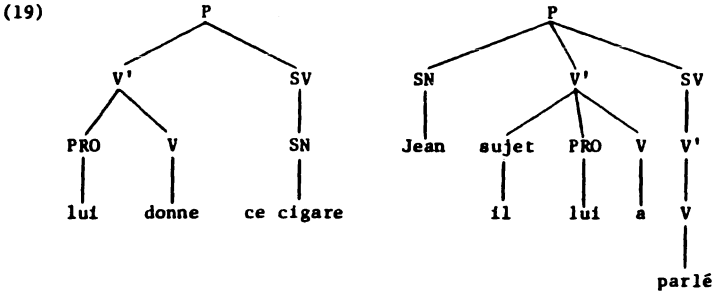
Un ultime argument en faveur de l'élévation du verbe conjugué réside dans le fait qu'on n'a plus besoin d'une restriction sur la contrainte préservatrice de structure par rapport aux effets des opérations transformationnelles radicales qui opèrent sur les clitiques (cf. la note 3 du chapitre 6 dans TAES). Kayne l'a bien remarqué, les règles qui affectent les propositions indépendantes du français comme l'inversion du clitique sujet, et celle du verbe à l'impératif et du clitique (à la forme affirmative) ne concernent apparemment pas des adjonctions d'éléments au P radical. Cela revient à dire que les déplacements comme dans (18) demeurent des opérations transformationnelles radicales exceptionnelles si les verbes conjugués restent des noeuds fils de SV pendant toute la dérivation.

(18)



Étant donné cependant la règle de l'élévation du verbe conjugué, on peut déplacer les clitiques, à la suite de cette règle, en respectant la préservation de structure, comme dans (19). On peut rendre compte du fait que les clitiques forment avec le verbe qui les précède un mot phonologique par des principes ne préjugeant pas de la structure syntaxique déterminée par des règles de déplacement,

dans la mesure où ces règles donnent un ordre de constituants correct.



Ainsi, le fait que de tels déplacements n'ont lieu que dans des propositions radicales s'explique maintenant sans ajouter d'autres conditions à la contrainte préservatrice de structure. On atteint également un niveau d'adéquation explicative dans la prédiction qu'on fait dans les cas souvent marginaux que constituent les temps composés de l'impératif à la forme affirmative ; les clitiques y sont nettement perçus comme devant se placer dans la seule position où ils pourront être dominés immédiatement par P plutôt que par SV :

- (20) *Sois-lui présenté aussitôt que possible !*
**Sois présenté lui aussitôt que possible !*
Je t'en prie, aie-le terminé avant qu'il n'arrive !
**Je t'en prie, aie terminé le avant qu'il n'arrive !*

(Il est également intéressant de constater que ces cas sont uniques en français, c'est-à-dire celui où les clitiques précèdent les participes passés.)

Il paraît raisonnable de dire en conclusion que la grammaire du français n'a pas de règle de déplacement d'affixe (Déplacement de TEMPS). Il y a cependant une règle tardive qui effectue la

permutation TEMPS V, plus précisément la règle de l'élévation du verbe conjugué (17), où le verbe d'une proposition qui contient TEMPS est déplacé à gauche de ce constituant¹³.

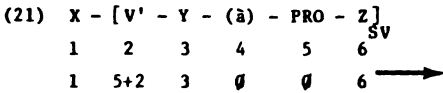
9. L'élévation des clitiques en dehors d'une proposition enchâssée

On a déjà mentionné le fait qu'il faut empêcher les clitiques de se rattacher à d'autres verbes que ceux dont ils sont les compléments dans la structure profonde. On a vu que dans toutes les hypothèses sauf une, celle de l'Aux-ext, le Déplacement de clitique dans la position [_{Sy} _____ V X] (avant, bien sûr, l'élévation du verbe conjugué) prédissent correctement le déplacement par-dessus les participes passés. La règle de Déplacement de clitique devrait maintenant s'écrire, en utilisant V', comme suit :

13. La contrainte de préservation de structure requerrait que cette règle soit locale ; telle que formulée, elle ne l'est pas. Cependant, il pourrait facilement se produire que X dans (17) pourrait être remplacé par un constituant adverbial unique. Un tel constituant ne serait pas syntagmatique au sens de TAES, puisqu'il ne domine aucun noeud syntagmatique ce qui produit évidemment que cette règle n'est pas authentiquement non locale. Par ailleurs, il se peut qu'il y ait une position de V non lexicale prévue dans la base dans le contexte SN _____ TEMPS pour les auxiliaires grammaticaux de type temporel *venir de* et *aller* : quand un élément est déplacé dans ce cas la règle (17) est préservatrice de structure.

On doit faire remarquer que la condition sur X telle qu'exprimée dans (17), où X ne contient ni SN ni V, ne déroge pas aux contraintes sur les variables des règles transformationnelles comme celles que propose Wilkins (1977).

En autant que je vois bien le problème, on aura besoin, quelle que soit l'hypothèse invoquée, d'une règle locale indépendante qui permettra au constituant NEG dans certains cas, d'être placé facultativement à droite de la forme infinitive de l'auxiliaire. En plus du caractère facultatif qui distingue une telle règle de (17), il me semble que des locuteurs ne l'utilisent pas tous de la même manière. La règle s'applique parfois aux seuls auxiliaires, mais seulement chez certains locuteurs ; pour d'autres, elle apparaîtrait comme marginale même quand le NEG est déplacé après l'auxiliaire *avoir*.



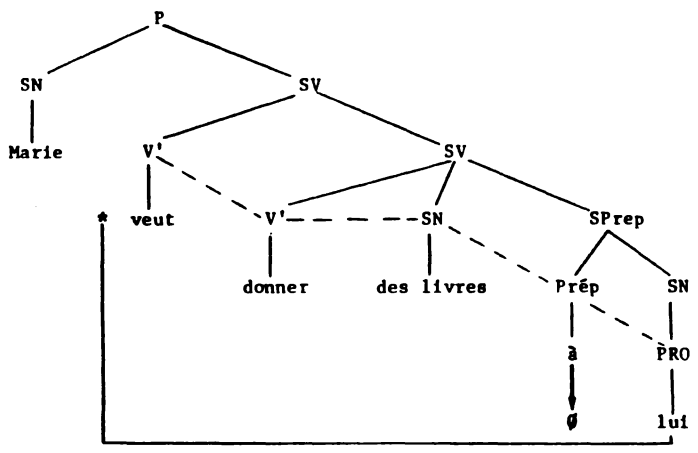
Il faut soit que le Y ne contienne pas un autre V' ; soit que le SV de (21) soit le SV le plus bas qui domine le PRO à déplacer, ce qui signifie qu'il ne faut pas que les clitiques se déplacent vers les "verbes de niveau supérieur". Cette situation pose un problème particulièrement intéressant si nous permettons des syntagmes verbaux compléments dans la base, dans la mesure où des constructions théoriques comme la contrainte des temps finis et celle du sujet spécifié n'empêcheront pas de tels déplacements.

On doit considérer fondamentalement les deux points suivants : comment peut-on s'assurer formellement que les clitiques ne sauteront pas d'un verbe à l'autre et comment peut-on prévoir une exception apparente, celle des clitiques qui se rattachent à un verbe de niveau supérieur dans le cas des causatives du type *faire* ?

En ce qui concerne la réponse à apporter à ces problèmes, l'hypothèse de Wilkins (1977) est révélatrice. Elle propose fondamentalement, si l'on tient compte des définitions appropriées à ce qui "compte" comme faisant partie d'une variable dans une description structurale, ce qui suit : à chaque fois que nous avons A X B dans la description structurale d'une transformation, X ne peut contenir ni A ni B. Son travail donne plusieurs applications dans des cas bien connus mais qui n'en demeurent pas moins très intéressants. De mon côté, j'ai déjà proposé cette contrainte en formulant la règle de l'élévation du verbe conjugué (règle (17)).

La structure de (22) illustre l'hypothèse de Wilkins : la ligne pointillée dans (22) indique la distance entre V' et PRO sur laquelle, selon son hypothèse, il ne peut y avoir de V' ou de PRO pour que le Déplacement de clitique se fasse correctement. (Pour la démonstration seulement, je suppose que (17) ne s'est pas appliquée.)

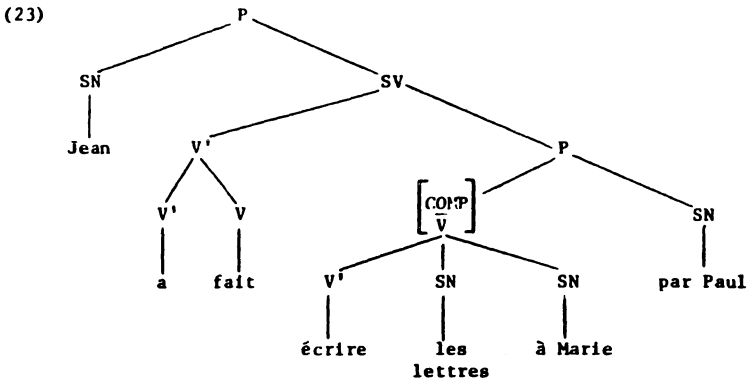
(22) *Marie lui veut donner des livres



Il faut maintenant vérifier si cette contrainte qui empêche X de contenir un V' dans une application de (21) peut être compatible avec les constructions causatives du type *faire*¹⁴.

Une analyse des mieux argumentées de ces constructions se trouve dans Quicoli (1976). Il propose que la structure dérivée donnant lieu au rattachement d'un clitique à un verbe causatif (de niveau supérieur) du type *faire* doit correspondre à ce qui suit : (là où Quicoli inscrit V, je mets V')

14. La raison qui rendrait un clitique égal à PRO capable de passer par dessus un PRO dans l'analyse de Wilkins consiste dans le fait qu'on ne tiendrait pas compte du PRO interposé dans une analyse du X puisque ce PRO est dominé par un SN lui-même dans ce X. D'un autre côté, si PRO devait être traité comme un trait de SN, un PRO interposé devrait empêcher le Déplacement de clitique ; un examen plus poussé pourrait effectivement montrer que cette dernière analyse est la bonne. Ainsi, dans la forme sous-jacente *Pierre a présenté vous à nous*, *nous* ne peut être cliticisé (cf. l'analyse détaillée qu'en fait Couquaux (1976)).



Quicoli insiste sur le fait que le constituant \bar{V} d'un niveau inférieur à SV est déplacé à gauche dans la proposition enchâssée des causatives du type *faire* et ceci parce que les bonnes prédictions de son analyse dépendent du fait que certains SPrep à l'intérieur du SV ne doivent pas s'antéposer dans la proposition enchâssée. D'un autre côté, il n'y a aucune raison pertinente de vouloir déplacer un constituant plutôt qu'une séquence de constituants telle que V (SN) (SN) autre que de vouloir limiter l'application des règles de déplacement aux constituants. Mais si l'on a la structurée dérivée de (23), il est évident que le SV le plus bas qui domine *les lettres* et *à Marie* est le SV dont la tête est *faire* de telle manière que le seul V' qui satisfasse la description structurale de (21) est *a fait*.

Ainsi, les causatives du type *faire*, selon cette analyse, ne sont pas une exception à l'affirmation selon laquelle le Déplacement de clitique ne peut pas retirer les clitiques du SV le plus bas qui les domine. Si nous examinons cependant (23), on peut remarquer que l'analyse de Quicoli n'est pas équivalente à celle de Wilkins qui oblige Y à ne contenir aucun V', puisque Y contient un V' en (23).

Il me semble y avoir deux solutions possibles à ce problème. La première consiste à dire que Y dans (21), ne peut également contenir un V' qui satisfasse la description structurale de (21) ; le V' le plus bas dans (23) ne satisfait pas la description structurale de (21) puisque celui-ci n'est pas le premier élément de SV. On peut généraliser ce phénomène dans la proposition suivante : quand AXB se trouve dans une description structurale, X ≠ WAY de telle sorte que AYB et AXB satisfont également la description structurale. (Une contrainte semblable sur B pourrait expliquer pourquoi les objets directs plutôt que les indirects doivent être cliticisés dans des séquences sous-jacentes du type *Pierre a présenté vous à nous* ; cf. note 14.) Il s'agirait là d'une révision du principe de Wilkins, qui en confirmerait le bien-fondé.

La seconde consiste à dire simplement que le deuxième verbe dans la structure dérivée de Quicoli pour le traitement des causatives (dans (23), *écrire*) n'est pas un V' mais plutôt un simple V, puisqu'on a souvent noté que de tels éléments ne possèdent pas de caractéristiques propres aux V' comme la négation simple ou les auxiliaires *avoir* et *être*. Si cela devait se produire, on peut s'arranger pour que Y ne contienne aucun V' ; la révision du principe de Wilkins n'est plus nécessaire. (Cette alternative ne s'offre que dans le cas de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche.)

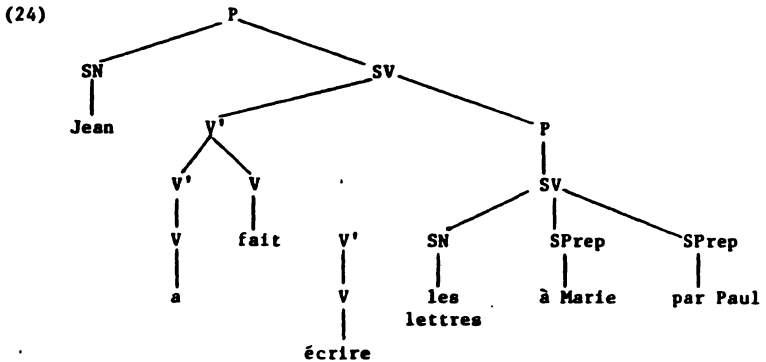
Si l'analyse de Quicoli et la règle locale de déplacement de *le la les* prévalent toutes deux, il faut remarquer que ces clitiques doivent dans ce cas passer par dessus la séquence de (V)*, ce qui constitue une extension limitée mais importante de la notion de "transformation locale" (cf. SF, pp 48-49).

10. L'élévation du clitique sans la présence d'une proposition enchâssée

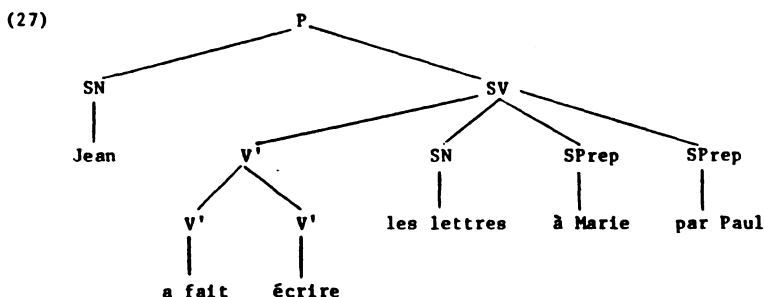
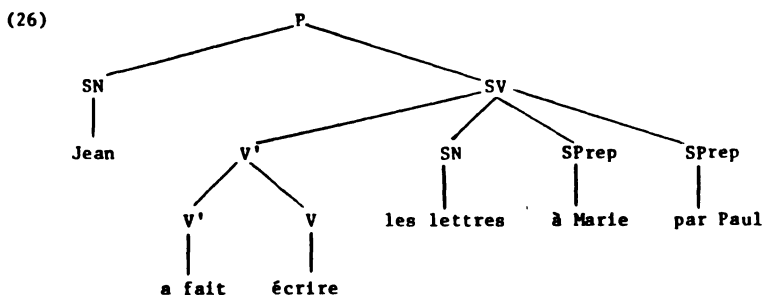
L'hypothèse de la structure des auxiliaires que je défends ici, celle de la structure du groupe verbal composé avec embranchement

à gauche, ne dépend pas de la justesse de l'analyse que fait Quicoli de l'élévation des clitiques. L'essentiel de l'analyse de ce dernier, qui est une révision d'une analyse antérieure qu'on trouve dans Kayne (cf. 1977), consiste à poser que certains déplacements de clitiques sont impossibles dans les constructions causatives à cause de la présence d'un P enchâssé dans la structure dérivée de ces constructions, ce qui met en jeu plusieurs des contraintes transformationnelles que propose Chomsky (1973).

S'il se trouvait cependant, une autre description adéquate pour les possibilités restreintes de l'extraction des clitiques, on pourrait se trouver en présence d'analyses qui ne contiennent pas de P enchâssé dans les structures dérivées des causatives auxquelles doit s'appliquer le Déplacement de clitique. La construction *faire* + infinitif, par exemple, pourrait être dérivée d'une structure sous-jacente (ou intermédiaire) comme en (24) par une transformation locale (25), ce qui donnerait lieu soit à (26), en substituant V' à un V' vide, soit à (27) par l'adjonction chomskienne de V'. Dans les deux cas, je poserais que la transformation d'élagage s'applique selon le "principe de la guillotine" de Kuroda (cf. Evers, 1975) de telle manière que le SV le plus haut dans (24) soit effacé. Une autre possibilité est de considérer que (26) est elle-même une structure de base.



$$(25) \left[\begin{array}{c} v' \\ \text{causatif} \end{array} \right] - \emptyset + v' \longrightarrow \emptyset - 1 + 2$$



Ce qui est au centre de l'explication (dans TAES, ch. 6) des transformations qui touchent les clitics du français (sans qu'aucune contrainte "positive" de sortie n'ait été ajoutée aux structures qui en résultent), c'est la distinction que je fais entre les opérations qui se rattachent à la transformation locale du déplacement de *le la les* et celles qui se rattachent ensuite à la règle générale du déplacement des clitics qui met en jeu une variable. La règle de *le la les* consiste en une permutation de *v'* et d'un PRO objet direct ; si (26) est la structure profonde ou la structure dérivée qui est correcte pour la construction *faire*, il est évident que *le la les*, et uniquement dans cette construction, seront placés correctement devant le groupe verbal composé *a fait*

écrire dont ils ne sont pas des compléments en structure profonde. D'une façon similaire, nous ne devons que nous assurer qu'il soit tenu compte dans (27) du V' le plus haut lors de l'application de la règle *le la les* à la description structurale. Mais à cause de la contrainte généralisée sur les règles locales, on est assuré qu'elles pourront s'appliquer à un arbre seulement si l'un des constituants affectés de l'arbre est immédiatement dominé par un noeud qui domine les autres constituants (qui sont des constantes) (cf. la 2^e section ci-dessus). Le V' le plus bas dans (27) ne satisfait pas à cette condition si PRO (= *le la les*) n'est pas immédiatement dominé par SV dans la structure d'entrée, c'est-à-dire si un SN s'intercale entre SV et PRO.

En revanche, une telle contrainte n'est pas imposée (dans TAES) aux transformations non locales, comme celle que constitue la règle générale des déplacements de clitiques. Au contraire, de telles règles doivent être préservatrices de structure, ce qui garantit que la règle de Déplacement de clitique ne va pas déplacer des pronoms entre le verbe auxiliaire et le participe passé. Comme un clitique dans la base, PRO n'est engendré que de la manière suivante, c'est-à-dire selon (3a) modifié¹⁵

$$(28) \quad V' \quad \text{---} \quad \left(\begin{array}{c} \{V' \} \\ \{PRO\} \end{array} \right) V$$

15. Dans la mesure où on peut justifier une position des clitiques sous V' dans la base, par opposition par exemple à une position semblable sous SV mais à l'extérieur de V', nous tenons un argument de plus en faveur de l'analyse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche et au détriment de celle qui prévoit un embranchement à droite. Si l'on considère la définition des caractéristiques se rapportant à l'inséparabilité des clitiques de l'élément qui les domine, ce dont rend précisément compte (28), il est vraisemblable de penser qu'un tel argument tiendrait. Si l'on essaie d'engendrer les clitiques dans une position sous V' dans la base, dans le cadre de l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à droite, nous engendrerons d'une façon erronée ces clitiques entre l'auxiliaire et le participe passé.

(La règle (28) pourrait peut-être également contenir un constituant SUJ (pour les clitiques sujets) frère à gauche de PRO et une position pourrait être réservée à *en* et *y*. Il n'en est pas question dans cet article.)

Si la règle de Déplacement de clitique dans (21) est envisagée comme un déplacement de PRO par dessus V'X, la contrainte de Wilkins qui s'applique à (27) empêchera alors les clitiques différents de *le la les* de se placer devant *faire* ; si l'on se sert au contraire de (26), ces autres clitiques se placeront devant le même *faire*. Enfin, si le Déplacement de clitique est décrit comme un déplacement de PRO par dessus VX, la contrainte de Wilkins permettra alors le déplacement devant *faire* ou *écrire* (dans (27)) et uniquement devant *écrire* (dans (26)).

Kayne (1977) décrit la situation du clitique *se* où ce clitique se comporte (dans ses propres termes) comme s'il se déplaçait par dessus VX (ou V'X avant l'engendrement de la structure dérivée pour les constructions en *faire*) et où les autres clitiques se comportent comme s'ils se déplaçaient, dans une règle subséquente, par dessus un V'X dans une structure semblable à (26). On m'a signalé qu'au contraire (un travail inédit des constructions en *faire* par Joëlle Baillard en est un exemple) les clitiques objets du verbe enchâssé autres que *le la les* ne se déplacent pas devant *faire*, ce qui favorise soit une structure telle que (27) avec déplacement par dessus V'X, soit une structure telle que (26) avec déplacement par dessus VX.

Puisque les structures (26) et (27) sont elles-mêmes le produit d'une règle locale, il est possible qu'elles ne se distinguent que du fait de la variation dialectale. Il est également possible qu'une règle contenant une variable comme PL-CL puisse ne concerner que V'X par rapport à un groupe déterminé de locuteurs ou ne concerner que VX par rapport aux autres locuteurs. De toutes les manières, ces deux variantes de français (qu'on retrouve respective-

ment dans SF et dans le travail de Joëlle Baillard) peuvent se décrire en adoptant simplement la contrainte de Wilkins qu'on appliquerait à (26) ou à (27).

On se trouve devant diverses solutions pour ces constructions mais ma connaissance insuffisante du français m'empêche d'en élire une plutôt qu'une autre. Mais il devrait être clairement établi que l'hypothèse du groupe verbal composé avec embranchement à gauche est celle qui nous permet d'interroger d'une façon intéressante à la fois les faits et la théorie, parce qu'elle nous permet de poser que les clitiques vont à gauche en passant simplement par dessus la séquence V'X, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer le SV, comme dans (21). Si l'analyse de Quicoli est juste, on ne peut alors énoncer aussi simplement le Déplacement de clitique, c'est-à-dire comme un déplacement par dessus V'X, à la condition de se servir de la contrainte sur X de Wilkins ; il faudrait plutôt utiliser, comme ci-dessus, un SV dans la description structurale du déplacement des clitiques.

Dans le cas où les causatives en *faire* sont dérivées directement par les règles de la base, ce qui contredit l'analyse de Quicoli mais va dans le sens de l'argumentation présentée, par exemple, par Randall Hendrick dans ce même Cahier, dans lesquelles le second verbe de la séquence ne forme pas un V', on devrait pouvoir proposer sans équivoque possible que les clitiques se déplacent par dessus V'X à la condition que X ne contienne aucun V'.

S'il en est ainsi, le premier argument que j'ai énoncé dans cet article serait affaibli puisqu'il n'y a peut-être pas de différence structurale entre *faire* + infinitif et *avoir* + participe passé. Cependant, tous les autres arguments tiennent ; en particulier, je rappelle que l'infinitif après *faire*, comme dans le cas des participes passés, n'est pas soumis à l'anaphore nulle :

- (29) **Un bon argument peut faire disparaître une théorie, mais quelques phrases bien choisies ne peuvent pas faire.*

Joseph Emonds

RÉFÉRENCES

- CHOMSKY, N., *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1965.
- "Remarks on nominalization", R.A. Jacobs et P.S. Rosenbaum, *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Ginn, 1970.
- "Conditions on transformations", S. Anderson et P. Kiparsky, *A Festschrift for Morris Halle*, New York, Holt, Rinehart et Winston, 1973.
- COUQUAUX, D., "Une règle de réanalyse en français", *Recherches linguistiques* no 4, Université de Paris VIII, Vincennes, 1976.
- EMONDS, J., *A Transformational Approach to English Syntax*, New York, Academic Press, 1976.
- *Auxiliary, Grammatical, and Lexical Verbs in English (à paraître)*.
- EVERS, A., "The guillotine principle", A. Kraak, *Linguistics in the Netherlands 1972-1973*, Assen/Amsterdam, Van Gorcum, 1975.
- FREEMAN, HERZRON et SCHWARTZ, "A note on modal structure", *Glossa*, 1970.
- GROSS, M., *Grammaire transformationnelle du français: Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968.
- HARRIS, Z., "Co-occurrence and transformation in linguistic structure", J.A. Fodor et J.J. Katz, *The Structure of Language*, New York, Prentice Hall, 1964.
- KAYNE, R.S., *Syntaxe du français, le cycle transformationnel*, Paris, Seuil, 1977.

- KLEIN, S., "A base analysis of the floating quantifier in French",
Nels VII, 1977.
- OTERO, C.-P., "Introduccion a Chomsky", N. Chomsky, *Estructuras sintácticas*,
Mexico, Siglo XXI, 1974.
- QUICOLI, C., "Conditions on quantifier movement in French, *Linguistic
Inquiry*, 1976, vol. 7, no 4, p. 583-607.
- ROSS, J.R., *Constraints on Variables in Syntax*, thèse de doctorat,
Cambridge, Mass., MIT, inédit, 1967.
- RUWET, N., *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1967.
- *Une construction absolue en français*, Université de Paris VIII,
Vincennes, inédit, 1977.
- WILKINS, W., *The Variable Interpretation Convention: A Condition on
Variables in Syntactic Transformations*, thèse de doctorat, UCLA,
Los Angeles, Cal., inédit, 1977.